

Les villes portuaires de l'arc méditerranéen suffoquent sous la fumée mais se mobilisent

Il ne se passe pas une journée sans que les internautes ajacciens ou bas-tiais envoient sur les réseaux sociaux des photos de ferries ou de paquebots à quai, relâchant leurs panaches de fumée couleur charbon, comme une salissure insupportable sur le bleu du ciel méditerranéen.

Les trainées noires sur les peintures des façades, le linge qu'on n'étend plus aux fenêtres, les crises d'asthme des enfants et les difficultés respiratoires des personnes âgées sont parvenus à avoir raison du fatalisme général.

En Corse comme ailleurs sur les bords du *Mare Nostrum*, il n'est plus question d'être malade au nom de la continuité territoriale ou du développement du tourisme de croisière.

Ces derniers temps, les initiatives se sont multipliées.

La ville de Nice a fait installer des capteurs sur les façades des riverains pour mesurer le taux de particules fines émises par les bateaux à quai mais aussi au moment de leur arrivée et de leur départ. Ces compteurs démarreront au mois de septembre prochain.

Déjà, les associations de défense de l'environnement niçoises estiment qu'il y a une amélioration. Mais pas en raison de comportements volontairement plus vertueux. *"Déjà, il y a moins de trafic car la Moby est partie et la Corsi-*

ca a augmenté ses rotations à partir de Toulon. Autre bonne nouvelle, depuis cet été quand il y a un pic de pollution, tous les navires entrent en zone portuaire au fioul à 0,1%, un fioul marin plus cher mais à moindre teneur en soufre", dit Daniel Moatti, de l'association niçoise pour la qualité de l'air, de l'environnement et de la vie, interrogé par l'AFP. Ce fioul marin est déjà obligatoire en Manche, dans la Baltique et en mer du Nord, mais pas en Méditerranée. De surcroît, les navires qui restent à quai moins de deux heures ne sont pas tenus de l'utiliser, y compris dans les périodes de pollution.

Amendements rejetés au Sénat

Sur la même ligne, la sénatrice PS de Marseille, Samia Ghali, a tenté de faire passer trois amendements sur cette thématique. L'un interdisant totalement les navires les plus polluants à partir de 2024. Le deuxième visant à intégrer dans le calcul des droits de ports la pollution des navires, le troisième, enfin, instituant une "taxe de séjour" forfaitaire pour les navires de croisières, afin de compenser les dommages environnementaux qu'ils engendrent. Lors de la défense de ces amendements, la sénatrice a bien évidemment cité la ville de

Marseille, mais également la Corse. Sous sa double casquette de ministre de l'Environnement et des Transports, Elisabeth Borne a reconnu le problème tout en s'opposant à ces amendements et en arguant que de nouvelles normes seraient en vigueur dès 2020.

Demande de table ronde

Pour sa part, en tant que président de la Capa et maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli a demandé à la préfète l'organisation d'une table ronde sur les pollutions liées aux navires dans le port d'Ajaccio. Dans ce courrier partagé sur Twitter, Laurent Marcangeli rappelle que les Ajacciens sont quotidiennement *"exposés à des substances hautement toxiques"*. Il ajoute les dégâts occasionnés aux fonds marins et à l'eau, elle-même en raison des *"traitements obsolètes"* des eaux usées utilisés par les navires les plus anciens. *"En tant que maire, en tant qu'Ajaccien, je ne peux plus l'accepter et je crois pouvoir dire que nous, représentants et responsables politiques, ne pouvons plus l'accepter"*, dit-il. Il appelle donc l'État, la CdC, la CCI, les compagnies maritimes, les experts de la gestion durable des déchets et les acteurs de la grande plaisance à une réunion en septembre.

I. LUCCIONI